

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

Le 5 mars 2012

BICI-BOURSE
Tour BICICI – 1^{er} étage rue Gourgas
Abidjan Plateau
01 BP 1298 ABIDJAN 01
Côte d'Ivoire

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) qui aura lieu le :

**28 mars 2012, à 10 heures,
à l'hôtel PULLMAN, à ABIDJAN**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2011 et approbation de ce rapport ;
2. Rapport général des Commissaires aux comptes ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2012 ;
7. Composition du Conseil d'Administration - renouvellement de mandats.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration
Laurent TARDIF